



ARRETE MUNICIPAL N°2024_07_11_01

Arrêté d'occupation du domaine public Places de parking pour le Festival MUGA GABE

Le Maire de la Commune de BIRIATOU,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 42,
Vu l'organisation par la Mairie du festival MUGA GABE qui aura lieu le 13 juillet 2024,

Considérant la nécessité de réserver (2) places de parking situé à Plazaldeko bidea, le samedi 13 juillet 2024 de 07h à 20h, dans le cadre du festival,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à régler le stationnement ainsi que l'occupation du domaine public afin de faciliter l'organisation,

A R R Ê T E

- Article 1^{er}** Le samedi 13 juillet 2024, de 07h à 20h, deux (2) places de parking situé à Plazaldeko bidea seront utilisées exclusivement par les artistes du festival MUGA GABE.
- Article 2** La pré signalisation, la signalisation diurne et nocturne, ainsi que toutes les mesures propres à assurer la sécurité des personnes et les accès des riverains, restent à la charge de l'organisateur
- Article 3** Le pétitionnaire demeure responsable des dommages qui pourraient résulter de ses installations tant vis-à-vis du domaine public, de ses usagers, que des tiers.
- Article 4** La présente autorisation n'est valable que pour la période pré citée ; elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.
- Article 5** Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, les voies de recours contre cet arrêté peuvent être exercées dans le délai de 2 mois suivant la présente notification et publication devant le Tribunal Administratif de PAU.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera adressée à :
- Madame la Commissaire de Police de SAINT JEAN DE LUZ,
 - Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de BAYONNE,
 - Mme l'Adjointe à la culture de la mairie de Biriadou,

Fait à BIRIATOU, le 11/07/2024
Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

